



ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

Commission des affaires sociales et de l'environnement

19.03.2015

PROJET DE RAPPORT

sur les défis et perspectives en matière d'éducation et de formation professionnelle dans les pays ACP

Corapporteurs: Musa Hussein Naib (Érythrée) et Francesc Gambús

PARTIE A: PROJET DE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

SOMMAIRE

| | Page |
|---------------------------------------|-------------|
| PAGE RÉGLEMENTAIRE..... | 3 |
| PROPOSITION DE RÉOLUTION..... | 5 |
| EXPOSÉ DES MOTIFS (publié séparément) | |

PAGE RÉGLEMENTAIRE

Au cours de sa réunion du 16 mars 2014, le Bureau de l'assemblée parlementaire paritaire ACP-UE a autorisé sa commission des affaires sociales et de l'environnement à rédiger un rapport, conformément à l'article 2, paragraphe 8, de son règlement, sur les défis et perspectives en matière d'éducation et de formation professionnelle dans les pays ACP.

Lors de sa réunion du 29 novembre 2014, la commission des affaires sociales et de l'environnement a nommé Musa Hussein Naib (Érythrée) et Francesc Gambús corapporteurs.

La commission des affaires sociales et de l'environnement a examiné le projet de rapport lors de ses réunions des 19 et 20 mars 2015 et du 13 juin 2015.

Lors de la dernière de ces réunions, elle a adopté le projet de proposition de résolution ci-joint.

Étaient présents au moment du vote: ...

La résolution a été déposée pour adoption le 17 juin 2015.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

sur les défis et perspectives en matière d'éducation et de formation professionnelle dans les pays ACP

L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE,

- réunie à Port-Vila (Vanuatu) du 15 au 17 juin 2015,
- vu l'article 18, paragraphe 1, de son règlement,
- vu l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000¹ ("accord de Cotonou") et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005² et la deuxième fois à Ouagadougou le 22 juin 2010³, et notamment son article 25, paragraphe 1, point a), sur l'amélioration de l'éducation et de la formation à tous les niveaux,
- vu les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment les objectifs 2, assurer l'éducation primaire pour tous, et 3a, éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard,
- vu la résolution du Parlement européen du 25 octobre 2012 sur le rapport de l'Union 2011 sur la cohérence des politiques pour le développement⁴,
- vu la création du mouvement Éducation pour tous (EPT) à Jomtien (Thaïlande) et la signature de la Déclaration sur l'éducation pour tous le 9 mars 1990,
- vu les objectifs de l'EPT adoptés au Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) le 28 avril 2000,
- vu les conclusions de la conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20) qui s'est tenue à Rio de Janeiro le 22 juin 2012 exposées dans un document intitulé "L'avenir que nous voulons",
- vu l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI), campagne de cinq ans lancée par le secrétaire général des Nations unies en septembre 2012,
- vu le rapport sur la Consultation thématique globale sur l'éducation dans l'agenda de développement post-2015 publié en septembre 2013 par l'Unesco et l'Unicef,

¹ JO L 317 du 15.12.2000, p.3.

² JO L 287 du 28.10.2005, p.4.

³ JO L 287 du 4.11.2010, p. 3.

⁴ JO C 72 E du 11.03.2014, p.21.

- vu l'accord de Mascate adopté à la réunion mondiale sur l'Éducation pour tous qui s'est tenue à Mascate (Oman) le 14 mai 2014,
 - vu le document stratégique pour la revitalisation de l'EFTP en Afrique publié par l'Union africaine le 31 mai 2007,
 - vu le rapport de la commission des affaires sociales et de l'environnement (ACP-UE/101.717/14/déf.),
- A. considérant que l'accord de Cotonou demande de veiller à maintenir un niveau suffisant de dépenses publiques dans les secteurs sociaux, et notamment d'améliorer l'éducation et la formation à tous les niveaux, en œuvrant à la mise en place d'un système de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur et d'un mécanisme de garantie de la qualité de l'éducation, y compris l'éducation et la formation dispensées en ligne ou par d'autres moyens non conventionnels, et au renforcement des capacités et des compétences techniques;
- B. considérant que le mouvement mondial de l'Éducation pour tous, lancé à Jomtien en 1990 et réaffirmé à Dakar en 2000, se révèle être l'engagement le plus important pris envers l'éducation ces dernières décennies et qu'il a contribué à réaliser de nets progrès en matière d'éducation;
- C. considérant que l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout vise à accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous et des objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'éducation, notamment dans l'optique de rallier une large gamme d'acteurs pour la dernière ligne droite en 2015, de placer un enseignement qualitatif, pertinent et novateur au cœur des programmes de développement ainsi que des projets politiques et sociaux, et de réclamer les fonds nécessaires pour l'éducation en déployant des efforts constants de sensibilisation aux quatre coins du globe;
- D. considérant qu'il est peu probable que le programme de l'EPT et les objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'éducation soient réalisés en 2015; que le programme de l'EPT est toujours d'actualité, et plus particulièrement ses six objectifs couvrant tous les aspects de l'éducation fondamentale allant de l'apprentissage précoce à la qualité de l'enseignement en passant par l'alphabétisation des adultes;
- E. considérant qu'il existe un lien entre le niveau de développement politique, culturel, social et économique et les progrès qu'un pays peut enregistrer en vue de réaliser les OMD et les objectifs de l'EPT;
- F. considérant que plus de 57 millions d'enfants et 69 millions d'adolescents n'ont toujours pas accès à une éducation fondamentale efficace et qu'en 2011, on estimait à 774 millions le nombre d'adultes illettrés, dont presque deux tiers étaient des femmes, et à au moins 250 millions le nombre d'enfants incapables de lire, d'écrire ou de faire des calculs de base même après avoir été scolarisés pendant au moins quatre ans;

- G. considérant que l'abandon scolaire, l'acquisition des compétences de base à un niveau insuffisant ainsi que la piètre qualité et l'inadéquation de l'éducation constituent de graves problèmes; que des inégalités perdurent dans l'accès, la participation et les résultats de l'apprentissage à tous les niveaux de l'éducation, notamment pour les groupes les plus vulnérables et pour les minorités;
- H. considérant que la question des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'éducation est particulièrement préoccupante, étant donné qu'en 2011, seuls 60 % des pays avaient atteint la parité des sexes dans l'enseignement primaire et 38 % dans l'enseignement secondaire;
- I. considérant le manque criant de ressources financières pour l'éducation et la formation professionnelle dans de nombreux pays ACP, tant au niveau national qu'au niveau international, ce qui a fortement freiné les progrès visant l'accès à une éducation de qualité pour tous;
- J. considérant la recrudescence de la violence et des attaques envers les enfants et le personnel travaillant dans des structures éducatives dans certains pays ACP, en particulier au Nigeria et dans les pays voisins;
- K. considérant que des changements socio-économiques et démographiques significatifs se sont opérés depuis l'adoption des objectifs de l'EPT et des OMD; que les exigences évoluent en ce qui concerne le type et le niveau de connaissances, de qualifications et de compétences requises pour les économies de la connaissance;
- L. considérant que la fuite des cerveaux dans les pays ACP constitue un défi majeur pour leur économie et leurs ressources humaines, qu'ils ne peuvent surmonter avec leurs ressources limitées;
- M. considérant que l'éducation peut jouer un rôle essentiel non seulement dans la durabilité environnementale, la santé et la croissance économique et la réalisation des OMD en général, mais aussi dans la paix; que, peut-être plus que dans tout autre secteur, l'éducation peut apporter très tôt des dividendes de la paix très évidents desquels peut dépendre la survie des accords de paix si les systèmes éducatifs sont inclusifs et peuvent engendrer un développement économique durable et équitable et visent à encourager les attitudes favorables à la compréhension, à la tolérance et au respect mutuels, rendant ainsi la société moins encline aux conflits violents;
- N. considérant qu'il est essentiel pour l'éducation de disposer d'un système éducatif (établissements scolaires, enseignants, universités et personnel administratif) flexible, doté à la fois de la confiance et des méthodes nécessaires pour relever tant les défis du quotidien que ceux sortant de l'ordinaire, et que ce système soit associé à un environnement familial stable; que le rôle de la famille est fondamental toute la vie durant, et plus particulièrement lors de l'enfance, pour l'acquisition de valeurs et de compétences personnelles;
- O. considérant que la fragmentation et la faiblesse des structures de gouvernance, le manque de liens avec le marché du travail et la mauvaise qualité des infrastructures sont autant

d'obstacles qui empêchent la formation professionnelle de donner aux apprenants les moyens de développer tout leur potentiel et de saisir les possibilités sociales et professionnelles;

- P. considérant que, dans le cadre du 10^e Fonds européen de développement, le programme Edulink pour l'enseignement supérieur et la recherche, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Secrétariat ACP, constitue une excellente base de coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation;
1. reconnaît qu'il est indispensable que les pays ACP disposent d'un nouveau programme pour l'éducation et la formation résolument tourné vers l'avenir, qui poursuive le travail inachevé tout en approfondissant les objectifs actuels et en étendant leur portée, et qui offre aux citoyens la compréhension, les compétences et les valeurs dont ils ont besoin pour faire face aux nombreux défis auxquels nos sociétés et nos économies sont confrontées;
 2. reconnaît que l'éducation est une responsabilité partagée entre les familles et les écoles et appelle à l'adoption des mesures nécessaires pour soutenir les familles dans leur rôle éducatif;
 3. demande la mise en œuvre complète des six objectifs de l'EPT, en premier lieu pour l'enseignement primaire, afin de développer et d'améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés, et de faire en sorte que tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme;
 4. préconise de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante afin d'améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, et d'assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente;
 5. appelle de ses vœux l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite;
 6. demande l'amélioration sous tous ses aspects de la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables — notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante;
 7. appelle les pays ACP à tout mettre en œuvre pour atteindre un développement économique durable, équitable et autonome afin de pouvoir répondre aux objectifs d'égalité d'accès à une éducation de qualité, d'alphabétisation des adultes, de formation tout au long de la vie et d'acquisition de compétences pour l'ensemble de leurs citoyens;

8. recommande que l'éducation soit un objectif autonome dans le plus vaste programme de développement pour l'après-2015, avec l'objectif général de garantir une éducation équitable et inclusive de qualité et la formation tout au long de la vie d'ici 2030. À cet égard, l'enseignement et la formation professionnels joueront un rôle majeur dans l'acquisition de compétences permettant aux jeunes et aux adultes de vivre et de travailler décemment;
9. appelle les pays ACP à respecter les valeurs culturelles, morales et religieuses et d'autres valeurs telles que l'autonomie et l'indépendance d'esprit dans leurs programmes d'enseignement primaire et secondaire et à lutter contre toute forme de radicalisation, qu'elle soit le fait du corps enseignant ou d'influences extérieures;
10. plaide pour que les programmes éducatifs dans les pays ACP relèvent les défis communs en matière d'éducation par l'intégration et la coopération régionales, notamment dans l'enseignement supérieur et dans la formation technique et professionnelle;
11. demande la création d'une structure durable pour la formation technique et professionnelle afin de réaliser l'objectif visant à ce que des citoyens hautement qualifiés connaissent une transition harmonieuse entre l'école et le marché du travail; préconise l'incorporation de programmes de formation dans les stratégies nationales pour l'acquisition de compétences associant le secteur privé afin que l'entrepreneuriat ait sa place dans ces programmes; considère que le développement d'un marché du travail concurrentiel à l'échelle internationale doit respecter la dignité humaine;
12. plaide en faveur de l'intégration, dans les politiques nationales d'éducation et de formation, de mesures destinées à éviter la "fuite des cerveaux", y compris des incitations appropriées, en termes de salaire, de logement et d'autres droits, destinées à encourager les enseignants qualifiés et les personnes bénéficiant de programmes de formation professionnelle à rester ou à retourner dans leur pays d'origine, et ainsi, à contribuer à la société et l'économie de leur patrie plutôt que de céder aux sirènes du travail dans les pays développés et appelle le partenariat ACP-UE à aider les pays ACP à relever ce défi;
13. appelle les pays ACP à réserver une partie de leurs budgets nationaux à l'enseignement primaire et secondaire, de manière à allouer à l'éducation une somme au moins égale aux dépenses en matière militaire et de défense;
14. condamne toute action entreprise pour empêcher la présence des enfants à l'école, notamment les actes terroristes perpétrés par le groupe insurgé Boko Haram, dont le nom signifie littéralement "l'éducation occidentale est un péché", son objectif principal étant de supprimer l'éducation des enfants, et en particulier des filles, dans le nord du Nigeria mais aussi dans les pays voisins, où il étend ses activités; réclame une action internationale concertée pour lutter contre ce fléau;
15. salue le travail réalisé par les autorités de l'Union et des pays ACP pour la mise en œuvre du programme Edulink et recommande de mettre à profit l'expérience acquise grâce à cette initiative en l'appliquant à d'autres domaines de l'éducation et de la formation professionnelle dans le cadre du onzième FED;

16. accueille favorablement l'initiative de la Commission européenne de réformer ses programmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) pour les pays en développement et d'autres projets liés à ces programmes afin de lancer une nouvelle stratégie reposant sur la veille du marché du travail, le partenariat public-privé et une meilleure gouvernance;
17. charge ses coprésidents de transmettre la présente résolution au Conseil des ministres ACP-UE, au Parlement européen, à la Commission européenne, à la Présidence du Conseil de l'Union européenne, à l'Union africaine, au Parlement panafricain, à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture et au Fonds des Nations unies pour l'enfance.